

Les droits des enfants

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
وَالَّذِينَ يَقُولُونَ رَبَّنَا هَبْ لَنَا مِنْ أَزْوَاجِنَا وَذُرِّيَّاتِنَا قُرَّةَ
أَعْيُنٍ وَاجْعَلْنَا لِلْمُتَّقِينَ إِمَامًا ﴿٧٤﴾

الفرقان، الآية 74

عَمْرُو بْنُ سَعِيدٍ بْنِ الْعَاصِ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ:

« مَا نَحَلَ وَالِدٌ وَلَدًا مِنْ نَحْلٍ أَفْضَلَ مِنْ آدَبٍ حَسَنٍ »

الترمذي، بر، 33

Mes chers frères!

Par nature, l'homme veut le meilleur pour ses enfants. Le Coran fait allusion à cela dans le verset suivant : « **Si Tu nous donnes un enfant en bonne santé, nous serons certainement du nombre des reconnaissants.** »¹ Le Coran nous enseigne aussi que les prophètes imploreraient Allah pour avoir une descendance pieuse.

Car avoir un enfant n'est pas seulement une joie : c'est aussi une responsabilité. Notre religion considère l'éducation de l'enfant comme un devoir moral et juridique. Comme les parents sont la cause de la venue au monde de l'enfant, ils doivent faire tout pour qu'il devienne une bonne personne, un musulman honnête et sincère, et veiller à son bonheur dans ce monde comme dans l'au-delà.

En islam, c'est le père qui est le premier responsable à ce sujet. En effet, il est dit dans un verset : « **Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres.** »² Les savants ont dit que ce verset montre que le père est responsable de l'éducation et de la surveillance des enfants et des autres membres de la famille.

Notre Prophète (saws) souligne également cette responsabilité du père en disant : « *Vous êtes tous des bergers et vous êtes tous responsables de votre troupeau.* »³ La mère partage aussi cette responsabilité, car l'ordre du foyer et l'éducation des enfants relèvent aussi de son domaine.

Chers fidèles !

Comme vous le savez, les enfants ont certains droits sur leurs parents. À la lumière des hadiths, on peut les résumer ainsi. À la naissance, il faut lire l'adhan à l'oreille droite et l'iqâma à l'oreille gauche de l'enfant. Ainsi, son arrivée au monde se fera sous le rappel d'Allah. Lui donner un beau prénom fait également partie de ses droits, car il sera appelé par ce nom toute

sa vie, on se souviendra de lui avec ce nom après sa mort et il sera appelé ainsi dans l'au-delà.

Le septième jour de la naissance, ceux qui en ont les moyens doivent faire le sacrifice d'aqîqa, en signe de remerciement. Le même jour, on coupe les cheveux de l'enfant et l'on donne en aumône le poids de ces cheveux en argent. Nourrir les enfants avec ce qui est halal et leur donner une bonne éducation font partie des devoirs des parents. Il faut aussi leur apprendre la croyance en Allah, les actes d'adoration, l'amour du Prophète (saw) et de sa famille, l'attachement au Coran, et ce qui est halal et ce qui est haram. Ce sont là des points essentiels qu'il ne faut pas négliger dans l'éducation des enfants.

Chers croyants !

Chaque enfant naît pur par nature. C'est donc naturellement qu'il est prédisposé à croire en Allah et à faire le bien. Cependant, cette boussole naturelle peut s'affaiblir avec le temps sous l'influence de la famille, de l'entourage, des amis et des médias. Ainsi, la foi, la morale et les valeurs peuvent changer. C'est ici que la responsabilité des parents est immense : nos enfants sont notre avenir.

Nous devons nous intéresser à leur éducation non seulement sur le plan scolaire, mais aussi social, culturel et, surtout, religieux et moral. Nous devons semer dans leurs cœurs les graines de la foi, de la sincérité et du bon caractère, et les protéger de tout mal. En effet, dans le Coran, Allah nous rappelle cette responsabilité en parlant des croyants qui disent : « **Seigneur, donne-nous, en nos épouses et nos descendants, la joie des yeux, et fais de nous un guide pour les pieux.** »⁴

De plus, notre Prophète (saw) a dit : « *Aucun père ne peut laisser à son enfant un meilleur héritage qu'une bonne morale.* »⁵

Qu'Allah fasse de nos enfants des personnes dotées d'une bonne morale, qui sont utiles à leur famille et à la société, et qui nous feront honneur dans l'au-delà. Amin.

¹ Sourate A'râf, 7:189

² Sourate Tahrîm, 66:6

³ Mûslim, imâre, 20

⁴ Sourate Furkân, 25:74

⁵ Tirmidhî, Birr, 33